



D.2021.04.07.7.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 7 Avril 2021

7 – MISSION ENERGIE

7.1 - Appel à Projets « TERRITOIRE HYDROGENE EN OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE 2020-2021 » : Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le développement d'une station hydrogène permettant d'alimenter des véhicules hydrogènes et l'acquisition de 6 à 8 bus à hydrogène affectés au dépôt bus de Langlade

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Perrin)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Il comprend des dépenses :

- de travaux (aménagement du site ou du dépôt/mise au norme des ateliers en sécurité ATEX H2) ;
- de matériel et d'équipement (7 bus standard de 12m, équipements spécifiques liés à l'utilisation de l'Hydrogène) ;
- d'études (accompagnement de l'expérimentation des véhicules innovants, étude et assistance à la réalisation des travaux, AMO pour l'acquisition des bus) ;
- autres (formation et communication/formation des techniciens et des encadrants aux spécificité de l'Hydrogène, dépenses de personnel).

1. Candidature déposée au titre de l'Appel à Projets de la Région Occitanie « Territoires d'hydrogène en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »

Cet appel à projets, lancé en décembre 2020, vise à déployer des écosystèmes territoriaux de mobilité hydrogène vert, sur la base du déploiement de flottes de véhicules.

Il s'inscrit dans le cadre de l'ambition « Région à énergie positive » et du Plan Hydrogène Vert de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée adopté en juin 2019.

Doté de 150 millions d'euros sur 10 ans, il vise à encourager la production, la distribution et les usages de l'hydrogène dit « vert » (c'est-à-dire majoritairement issu d'énergie renouvelable ou de récupération).

Compte tenu de l'intérêt environnemental de cette nouvelle filière énergétique Hydrogène, Tisséo Collectivités a souhaité s'associer à Toulouse Métropole et HyPort SAS (filiale d'Engie Solutions et de l'Agence Régionale Énergie Climat, et maître d'ouvrage sur les infrastructures liés au volet Production et Distribution) dans cette démarche de recherche de subventions qui lui permettront d'acquérir des bus à hydrogène, à travers la réponse à l'appel à projets lancé par la Région Occitanie.

L'assiette éligible à cet appel à projets est estimée à : **4 300 000 € HT.**

Le montant de l'aide régionale sollicitée est de : **1 720 000 € HT.**

La candidature a été déposée par Hyport le **1er mars 2021**, date de la clôture de l'Appel à projets.

2. Candidature complémentaire déposée au titre de l'Appel à Projets de l'ADEME « Ecosystèmes territoriaux Hydrogène »

L'appel à projets « Territoires d'hydrogène en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est lancé en partenariat avec l'ADEME qui propose également un appel à projet similaire « Ecosystèmes territoriaux Hydrogène » qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale hydrogène, publiée le 8 septembre 2020, et du plan de Relance, correspondant à un effort financier de l'Etat à hauteur de 7,2 milliards d'euros sur 10 ans dont 3,4 milliards d'euros pour la période 2020-2023.

Il vise à aider des investissements dans des écosystèmes, qui associent infrastructures de production / distribution d'hydrogène, et usages de l'hydrogène.

Les usages plus particulièrement visés sont notamment les usages en mobilité : premiers déploiements de véhicules hydrogène dans des flottes professionnelles, pour le transport de personnes ou de marchandises. L'objectif est de poursuivre le remplacement de la mobilité

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210409-20210407-7-10-DE
Date de télétransmission : 09/04/2021
Date de réception préfecture : 09/04/2021

La synergie et la complémentarité des aides régionales et de l'ADEME sont ainsi fortement encouragées.

Une candidature complémentaire déposée au titre de l'Appel à projets « Ecosystèmes territoriaux Hydrogène » de l'ADEME a ainsi été jugée opportune par les partenaires.

L'objet de la candidature reste le même que pour le dossier destiné à la Région Occitanie.

En revanche, le plan de financement diffère car seules les dépenses de matériel et d'équipement sont éligibles à l'Appel à projets de l'ADEME.

L'assiette éligible à cet appel à projets est estimée à : **4 550 000 € HT**.

Elle comprend les dépenses relatives aux 7 bus standard de 12m.

Le montant de l'aide nationale ADEME sollicitée est de : **980 000 €**.

Une candidature a été déposée par Hyport le **16 mars 2021**, date de la relève intermédiaire de l'Appel à projets (dont la clôture finale est prévue le 14 septembre 2021).

Les cofinancements ADEME-Région des projets sélectionnés seront étudiés au cas par cas et sous réserve de l'accord des porteurs de projets.

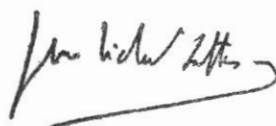
Il est porté à la connaissance du Comité Syndical la contribution de Tisséo Collectivités au dépôt, d'une part, d'une candidature au titre de l'appel à projets régional « Territoires d'hydrogène en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » et, d'autre part, d'une candidature au titre de l'appel à projets « Ecosystèmes territoriaux Hydrogène » de l'ADEME.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE la contribution de Tisséo Collectivités au dépôt, d'une part, d'une candidature au titre de l'appel à projets régional « Territoires d'hydrogène en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » et, d'autre part, d'une candidature au titre de l'appel à projets « Ecosystèmes territoriaux Hydrogène » de l'ADEME.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210409-20210407-7-1D-DE
Date de télétransmission : 09/04/2021
Date de réception préfecture : 09/04/2021